

DEC191601INSU

Décision modifiant la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 modifiée par la décision DEC191024INSU en date du 10 mai 2019 et portant ajout de La Rochelle Université en tant que tutelle de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » et nommant M. Eric VELLENAVE directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC191024INSU en date du 10 mai 2019 portant suppression de l'Institut de Physique (INP) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA) ;

Vu l'accord des tutelles;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les dispositions relatives à l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » contenues dans la décision DEC151298DGDS susvisée, sont modifiées comme suit :

- La Rochelle Université est ajoutée à la liste des établissements co-tutelles avec le CNRS au 01/01/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

